

Présentation de : *LA VIE ASSOCIATIVE DES MIGRANTS : QUELLES (RE)CONNAISSANCES ? REPOSES EUROPEENNES ET CANADIENNES*, J. Gatugu, S. Amoranitis et A. Manço, L'Harmattan – Compétences Interculturelles, Paris, 2004, 278 p.

J. Gatugu et A. Manço

La vie associative et civile constitue un des piliers de la participation populaire et démocratique dans de très nombreux Etats. Par ailleurs, dans l'ensemble des pays occidentaux, on assiste à diverses formes de développement et de renouvellement des tissus associatifs. Ces institutions remplissent des rôles de plus en plus importants et jouissent de responsabilités nouvelles, même si les moyens ne suivent pas toujours. La Belgique est un cas illustrant bien ces divers développements. Ainsi, les travaux de recherche développés dans ce pays, et notamment par notre institut, montrent un déficit de participation sociale frappant les communautés immigrées et minoritaires quel que soit le type de participation envisagé (insertion économique, participation politique, expression culturelle, etc.). Il apparaît donc intéressant d'approcher la vie associative créée par les immigrants et leurs descendants pour favoriser leurs présence et expression dans les sociétés d'accueil et, éventuellement, d'investir, dans une visée opératoire, dans le soutien politique de ce tissu communautaire.

Une problématique théorique et pratique ...

La vie associative peut en effet être considérée comme un élément des coulisses de la participation citoyenne. Aussi, elle pourrait contribuer au dosage savant entre l'expression, d'une part, de *l'ethnicité* qui produit un sens identitaire, et, d'autre part, de la *citoyenneté* qui, équilibrant la première tendance, génère une réelle participation à la société. Du reste, nombreuses sont les recherches, telles que celles proposées par notre équipe, qui montrent les rôles importants remplis par les associations d'immigrants pour des populations de primo-arrivants, notamment : services divers, solidarité concrète, soutien moral, transfert de connaissances et de compétences, ... etc.

Toutefois, la vie associative créée par les migrants est entravée notamment par des problèmes de communication entre d'une part les associations et d'autre part les administrations et pouvoirs divers des sociétés d'accueil. Ces mêmes problèmes grèvent également les moyens dont disposent ces organismes.

Les réactions face à l'associationnisme des immigrants étant très différentes d'un pays à l'autre, voire d'une région à l'autre au sein de la Belgique, par exemple, une approche comparative s'impose à qui veut développer de nouvelles modalités de coopérations entre les pouvoirs du pays d'accueil et les organisations générées par les populations issues de l'immigration. Notre approche a ainsi pour ambition de confronter les résultats de recherches empiriques et de synthèses de travaux consacrés à la situation belge aux résultats de recherches menées en Europe ainsi qu'au Canada.

Il s'agira, dans le cadre de notre propre contribution à ce dossier, de présenter les résultats de deux années de recherches réalisées à la demande du Ministère des Affaires sociales de la Région wallonne (partie fédérative francophone au sud de la Belgique) sur la question de

l'associationnisme immigré et de ses contributions au développement d'identités collectives, au bénéfice de la cohésion et de la participation sociales. Cette approche conçoit également une dimension appliquée, à savoir le développement de pratiques et de recommandations politiques en faveur de l'épanouissement des associations créées par les immigrants et leurs descendants.

Les travaux menés dans ce cadre comprennent une réflexion théorique sur les associations issues de l'immigration en Wallonie et à Bruxelles. Cette approche menée à partir de l'analyse de la littérature disponible permet une définition du phénomène, dresse une typologie des associations dans leur diversité phénoménologique et leurs dimensions historiques, en identifie les enjeux et problématiques politiques et concrètes majeurs.

Cette initiative fut « impliquée » dans la mesure où elle s'est également enrichie de matériaux oraux et écrits (rapports d'activités, bulletins, courriers) récoltés auprès des responsables d'associations d'immigrés en Belgique francophone. Une synthèse fut proposée aux acteurs associatifs, administratifs et politiques lors de six rencontres-débat organisées en 2003 en Wallonie et à Bruxelles de façon à valider l'analyse de la question. La démarche a également permis de confronter les observations aux travaux des chercheurs d'autres régions (Bruxelles, Flandre, Luxembourg, Ile-de-France, Grèce, Québec, Nouveau-Brunswick) afin d'en alimenter l'aspect comparé et de tendre vers des propositions de politiques et de pratiques positives.

La recherche a également bénéficié des apports d'une enquête auprès de 80 associations maghrébines, turques et africaines subsahariennes en Belgique francophone. Celle-ci, de nature confirmatoire, a permis de tracer le profil et les fonctions de ces organisations. Il s'agit également de mesurer l'ampleur et la nature des liens entre ces associations et les pouvoirs politiques locaux, régionaux, fédéraux belges et européens dans le cadre d'un nécessaire débat sur les apports à la citoyennisation de la vie associative promue par les migrants en provenance de pays tiers, dans un contexte européen assurément interculturel. Il s'agit encore d'interroger les rôles laissés par les pouvoirs et occupés par les groupements d'immigrants dans le traitement des questions liées aux politiques d'accueil et d'intégration, d'interculturalité, ainsi que dans les dossiers concernant les pays d'origine des communautés immigrées considérées. *Quels sont les rapports des associations d'immigrés aux divers pouvoirs : des rapports de consultation ? de représentation ? une participation aux décisions ? des rapports d'assistance, de clientélisme, ... ?*

Un colloque international et un livre collectif ...

A l'image de cette investigation, le *colloque international du 20 février 2004 à Liège* a réuni, pour débattre de ces questions, de nombreux invités d'horizons professionnels et géographiques très divers. Outre la dissémination des résultats de la recherche de l'IRFAM, un des objectifs majeurs du colloque fut de confronter nos observations aux chercheurs et acteurs d'autres régions, confronter nos travaux au point de vue des invités et témoins : élus, administratifs et cadres associatifs, professionnels de l'action sociale ou simple public. Il s'agissait d'énoncer des propositions de politiques positives, activer un réseau d'échanges international, contribuer au nécessaire débat citoyen sur la vie associative et ses enjeux. Les réflexions se sont articulées au départ de quatre dimensions relevant de la fonction des associations d'immigrants dans les politiques de participation et de citoyenneté, des actions,

partenariats et fédérations qu'elles sont capables de générer, de la professionnalité des acteurs de l'associatif et, enfin, des politiques de financement et de soutien de ces associations.

Le colloque, qui a réuni à Liège 130 personnes, a permis d'étayer les résultats de la recherche menée par l'IRFAM, en *Belgique francophone*, sur la vie associative des migrants et de leurs descendants, dans ses rapports aux pouvoirs. Le travail fait état des caractéristiques les plus importantes de cette dynamique. L'étude a ciblé les populations originaires de Turquie, du Maghreb et d'Afrique noire. Les résultats sont le fruit de l'analyse bibliographique et des diverses enquêtes et interviews. Les associations ciblées sont des entités d'initiative privée, créées et animées par les populations susmentionnées, poursuivant un objet social et proposant des activités en lien avec leurs communautés.

On note parmi les constats qu'il est souvent reproché aux immigrants de n'avoir ni le sens de l'associatif, ni la maîtrise des exigences organisationnelles de cette dynamique. Le reproche apparaît, à bien des égards, abusif et ethnocentrique. La vie associative des migrants doit être envisagée dans ses indissociables liens à l'histoire migratoire des populations considérées. On appréciera ainsi son développement, au fil du temps, au point qu'aujourd'hui, on assiste à un foisonnement des structures, des activités et de la fréquentation de ces associations. En raison, notamment, des enjeux fondamentaux qu'il poursuit (social, politique et professionnel), l'associatif apparaît en effet comme un facteur important de socialisation, un lieu de ressourcement identitaire, une œuvre de solidarité, ainsi qu'un lieu d'apprentissage des pratiques démocratiques et, enfin, une source d'occupations pour une catégorie de la population immigrée, en partie exclue du marché de l'emploi. Toutefois, l'associatif immigré reste d'ordinaire le parent pauvre de la société civile à cause de son manque considérable de ressources humaines, matérielles et financières, et en raison de l'absence de partenariats politiques et d'introduction dans des réseaux décisionnels. Malgré ces handicaps, il reste une des dimensions culturelles les plus importantes de l'immigration dont la société d'accueil peut tirer bénéfice pour s'enrichir et se diversifier.

La contribution de l'IRFAM à ce débat a pour objet la description de la vie associative et communautaire promue par les immigrants et leurs descendants en Wallonie et à Bruxelles. Il s'agit d'appréhender cette vie sociale à travers ses rapports aux autorités politiques et administratives locales, régionales, communautaires et fédérales. Une brève analyse est également consacrée aux éventuelles relations de ces mêmes associations avec des pouvoirs supranationaux ou avec les pouvoirs de leur pays d'origine, ainsi que la presse en général. Ce travail exploratoire tente de produire des informations qui ne sont pas disponibles de manière systématique et qui ont trait à la vivacité de ce tissu communautaire immigré dans ses rapports de reconnaissance et de collaboration avec les responsables politiques et bureaucratiques du pays d'accueil.

Ainsi, les associations créées par les immigrants et/ou leurs descendants sont-elles connues, reconnues et aidées par les autorités belges ? Dans quelle mesure et en quelles matières ? Par quelles autorités ? Dans quelles régions ou sous-régions ? Dans le cadre de quels partenariats et collaborations avec des pouvoirs publics et/ou d'autres associations privées ? Avec quelle efficacité et quelles retombées pour les populations et administrations concernées ? Quelles sont les relations de ces associations avec d'autres groupements privés, généraux ou locaux existant en Belgique ? Quels sont ou peuvent être les rôles des associations promues par les migrants dans le développement social, la participation politique et l'intégration culturelle des communautés immigrées ? Qui sont les acteurs-cadres des associations d'immigrants ? De quel type de soutien auraient besoin les associations

créées par les communautés immigrées, ainsi que les autorités publiques du pays d'accueil pour accroître la fréquence et la qualité de leur collaboration pour un bénéfice commun, ... ?

La situation belge ainsi décrite a été comparée à celle des associations de migrants dans divers pays et notamment au *grand-duché de Luxembourg* qui connaît une forte immigration liée à son industrialisation depuis plus d'un siècle. Franco Barillozzi du Comité de Liaison et d'Association des Etrangers de Luxembourg a ainsi dressé un tableau synthétique de la situation dans son pays : on a noté que la forte structuration et la grande densité de la vie associative migrante dans cette région sont surtout générées par les populations immigrées originaires du sud de l'Europe. Nikki Roubani, du Réseau Européen des Femmes basé à Athènes, a quant à elle insisté sur la récurrence du phénomène de l'immigration en Grèce et à Chypre. Toutefois, des groupements associatifs d'immigrants émergent dans les deux cas, soutenus notamment par les associations de défense des Droits de l'Homme. N. Roubani a insisté sur la nécessité de transférer, vers les pays du sud de l'Europe, les expériences en matière d'accueil et d'intégration des immigrants au nord de l'Union.

De fait, comme le souligna également Necati Çelik de l'association d'insertion socioprofessionnelle SIMA basé à Verviers (Belgique), la présence, dans les pays industrialisés du nord de l'Europe, depuis au moins quatre ou cinq décennies, d'importantes populations ouvrières immigrées, permet d'apprécier le rôle des associations créées par les familles immigrées dans les phases d'installation et d'intégration que celles-ci ont connues dans leur pays d'adoption. N. Çelik illustre son propos par l'exemple de l'immigration turque en Europe et plus particulièrement en Belgique.

L'immigration turque en Europe date ainsi des années 60 ; elle a d'abord concerné l'Allemagne puis, dès 1964, la Belgique. Massivement rurale et peu qualifiée, elle est très dispersée et désorganisée jusqu'à la fin des années 60. Les premiers qui s'organisent dans cette communauté sont quelques étudiants et intellectuels présents, notamment, en Allemagne. Deux tendances sont présentes : la gauche révolutionnaire et la droite nationaliste/traditionaliste, relais directs des mouvements qui s'affrontent en Turquie, suite notamment au coup d'état militaire de 60 et au départ des mouvements estudiantins de 1968. Parallèlement, l'Etat turc, à travers ses représentations à l'étranger, tente de constituer des organisations populaires rassemblées, notamment, autour des mosquées. Très rapidement, les associations promues par la population immigrée turque se développent et se diversifient en Europe et en Belgique en dizaines de factions allant de la gauche marxiste-léniniste à la droite nationaliste. On observe ainsi des affrontements ; des militants et des leaders arrivent de Turquie, notamment comme demandeurs d'asile. Des travailleurs immigrés sont véritablement soumis à « l'impôt révolutionnaire, patriotique ou islamiste » par divers groupements.

Selon Çelik, l'ambiance politique turque est importée en Europe par une communauté qui sort affaiblie de la crise de l'emploi de la fin des années 70 et montre des signes de repli culturel. Enfin, le dernier coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980 achève d'accentuer la polarisation de la vie associative des immigrés turcs : des mouvements puissants mobilisent des dizaines de milliers de personnes et constituent une constellation de structures locales fédérées au niveau européen. Toutefois, durant les années 90, on assiste à l'essoufflement de tous ces mouvements politiques (mis à part certains mouvements religieux) : la communauté retrouve une certaine sérénité et commence notamment à orienter ses réflexions et actions vers des problématiques liées à son insertion et à son avenir dans son pays d'installation.

On observe aussi l'émergence d'associations locales rassemblant les familles selon leur origine régionale ; celles-ci se fédèrent également à l'échelle du continent européen. Des fédérations professionnelles d'immigrants turcs apparaissent également. Le lien religieux se maintient dans l'expression identitaire des familles issues de l'immigration et la vie associative foisonnante permet de développer localement un contrôle social. On constate que cette vie associative rime avec des expressions de solidarité au sein du groupe et vis-à-vis des parents et des proches restés en Turquie. Toutefois, elle ne constitue pas encore une réponse totalement efficace face à des problématiques comme l'échec scolaire important parmi les jeunes, la question du chômage, la difficile ouverture à la mixité culturelle, linguistique, ... etc. En conséquence, les questions qui restent ouvertes pour les associations turques en Belgique et plus largement en Europe sont, d'après Necati Çelik : *quelles collaborations entreprendre avec les institutions et associations du pays d'installation ? Vers quels équilibres culturels et identitaires tendre en terre d'accueil ? A travers quelles actions sur les réalités quotidiennes des familles ? Quels liens avec le pays d'origine, ... ?*

Il est hautement intéressant d'approcher ce témoignage de la contribution d'Amidou Si M'Hammed du Centre Bruxellois d'Action Interculturelle qui a, pour sa part, retracé l'historique du mouvement associatif marocain dans la capitale belge exactement 40 ans après la signature des accords de coopération en matière de main-d'œuvre entre la Belgique et le Maroc.

L'apport de Samba Yatera du Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural, situé à Paris, a concerné les résultats d'une initiative qui accompagne depuis une trentaine d'années les migrants installés en *France* et originaires de l'Afrique de l'Ouest, plus particulièrement le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Nombreux sont ainsi les immigrés et les associations d'immigrés qui sont à la recherche d'une coopération fructueuse avec les institutions de leur pays d'origine. L'objectif de S. Yatera (1997) fut précisément de montrer l'évolution des dynamiques associatives des populations issues du bassin du fleuve Sénégal et installées en France, ainsi que leur grand rôle dans le développement de leurs régions d'origine. Cette activité associative joue également un rôle appréciable dans l'intégration des familles immigrées dans le pays d'accueil.

En effet, dès leur arrivée en France au début des années 60, les migrants originaires de ce bassin ont su mobiliser leurs identités collectives tant pour répondre à leurs propres problèmes d'insertion que pour contribuer à rencontrer les besoins de leur village d'origine à travers, notamment, des caisses de solidarité. Les mesures administratives et politiques prises en 1981, autorisant les ressortissants étrangers à constituer des associations, ont permis aux caisses de solidarité et aux collectifs de migrants de se structurer de manière officielle en associations de développement : la seule région parisienne en compte actuellement plus de 400.

Ce vaste mouvement associatif, d'abord construit sur des bases communautaires villageoises, s'élargira sur des bases inter-villageoises, voire se développera en fédérations, définissant des objectifs de développement de plus grande envergure. Au milieu des années 90, le mouvement se complexifiera et se diversifiera, face à une évolution des problématiques de l'immigration. On assistera progressivement à une segmentation des modes d'organisation et de leur objet. A côté des migrants organisés sur la base des appartenances villageoises, on observera également l'émergence de structures fédératives, d'organisations regroupant migrants et non-migrants, d'associations de femmes, de jeunes, de professionnels, etc.

Selon Yatera, il faut noter que l'essor du mouvement associatif correspond à la production de nouvelles formes de solidarité et offre aux individus et aux groupes un cadre opératoire leur permettant de prendre des initiatives socio-économiques, culturelles et politiques. Les associations jouent ainsi plusieurs missions essentielles qui visent, d'une part, des actions de développement ou de solidarité avec le pays d'origine et, d'autre part, une meilleure insertion des communautés migrantes en France. La reconnaissance du mouvement associatif comme partenaire dans les relations multidimensionnelles entre associations, pouvoirs publics et ONG s'impose ainsi comme une voie d'avancement.

Dans ce cadre, il importe d'analyser, d'après S. Yatera, les contraintes et les interactions en cours afin de comprendre les stratégies et les logiques des acteurs en présence. Rappelons que malgré les contributions considérables des associations de migrants pour le développement et l'insertion, celles-ci rencontrent encore nombre de difficultés pour être reconnues comme partenaires par les pouvoirs publics ... Sur ce terrain, une source de changement possible serait, selon Sylvie Lambert de Lille, la plus grande présence sur la scène politique des personnes issues de l'immigration. Elle a ainsi étudié l'émergence à Bruxelles d'une classe d'hommes et de femmes politiques originaires du Maghreb et de la Turquie dans leurs rapports aux associations promues par leurs communautés respectives.

Une équipe flamande composée de Naima Charkaoui et Philippe Degelin du *Forum van Etnisch-Culturele Minderheden* et de Fransien De Jaegher du Point d'appui pour la vie associative (Socius) a permis d'évaluer la situation des associations de migrants en *Flandre*, les revendications et les possibilités de dialogue ... Cette contribution montre de quelle façon les associations de migrants présentent leurs revendications auprès du gouvernement régional flamand et comment se tisse le dialogue entre le gouvernement et ces associations. Dans cette analyse sociopolitique, les liens aux autres niveaux de pouvoirs (local, fédéral, européen) sont également présentés : *ces rapports sont-ils les mêmes qu'avec les associations flamandes non ethniques ? Existe-t-il des difficultés particulières ? Quelles sont les modalités proposées pour dépasser ces obstacles, ... etc.*

Une des modalités envisagées est précisément le nouveau décret régional flamand qui statue sur la reconnaissance, les fonctions et la position des associations des minorités ethnoculturelles. La présentation nous offre l'opportunité d'une analyse sociojuridique de ce texte, très différent des dispositions connues dans la partie francophone de la Belgique. La contribution permet de contextualiser l'importance et la diversité du mouvement associatif multi-ethnique en Flandre, assez comparable à la situation des Pays-Bas.

Le colloque du 20 février portant sur la vie associative des migrants a bénéficié de la présence d'une importante délégation canadienne qui a permis d'analyser dans le détail les enjeux, les pratiques et les politiques de reconnaissance des mouvements associatifs promus par les immigrés et leurs descendants dans ce vaste pays-fédération traversé, à l'instar de la Belgique, par de multiples lignes de partage politique et de tensions tant régionales que linguistiques.

Premier intervenant issu de la délégation du *Canada*, Chedly Belkhodja, de l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick, a proposé un aperçu général des enjeux entourant l'immigration et la citoyenneté dans le contexte de l'expérience politique canadienne. Depuis quelques années, le Canada définit ainsi un nouveau cadre d'intervention en matière d'immigration favorisant une meilleure intégration des nouveaux arrivants dans une société de plus en plus diversifiée, comportant notamment des expressions associatives ethnicisées. Belkhodja remarque, entre autres, l'émergence d'un discours de la diversité culturelle qui s'inscrit dans les nouvelles dynamiques transnationales. Il faut cependant constater que le

nouveau visage de la diversité canadienne ne se distribue pas de la même façon à travers tout le pays. D'une part, il est important de distinguer les caractéristiques de l'immigration dans de nombreuses régions semi-urbaines ou rurales très décentrées par rapport aux métropoles que sont Vancouver, Toronto et Montréal. Une situation particulière se pose notamment lorsque l'on envisage l'arrivée d'immigrants dans l'espace des minorités francophones, par exemple, dans le cas de l'Acadie. D'autre part, il est utile d'analyser un discours populiste de droite en opposition au thème de la diversité culturelle.

Michèle Vatz Laaroussi de l'Université de Sherbrooke, représentante du Réseau Interculturel des Familles de l'Estrie, a permis d'illustrer l'analyse de son collègue à partir d'expériences associatives et de plusieurs recherches menées dans les régions du Québec où est implantée une politique de régionalisation de l'immigration. Elle présente une description des espaces associatifs investis et créés par des immigrantes et immigrants aux profils socio-économiques, juridiques et culturels très différenciés. Vatz Laaroussi s'intéresse en particulier à l'impact du contexte régional (zones d'immigration faible et récente, milieux parfois dévitalisés, éloignement de la métropole montréalaise) et à l'influence du type d'immigration (réfugiés, immigrants indépendants et investisseurs, jeunes familles, francophones et allophones) pour identifier les caractéristiques d'une vie associative ou de son absence.

Ainsi, dans les régions peu concernées par une immigration massive, on parlera d'associations multi-ethniques plus que mono-ethniques, d'organismes d'accueil plus que d'intégration, d'implication individualisée plus que communautaire, ... etc. Cependant, dans ce même contexte, nous pourrions différencier trois types d'investissement associatif de la part des immigrants : l'investissement utilitaire, l'investissement identitaire, l'investissement a-spatial. La communication de M. Vatz Laaroussi développe les principales composantes de ces trois types d'investissement et discute de leurs effets sur les dynamiques des familles migrantes.

Sirma Bilge de l'Université de Montréal propose, à son tour, un regard sur l'émergence et le maintien des structures associatives dans le milieu immigré turc de la métropole québécoise.

Pour S. Bilge, l'ethnicité n'est pas seulement une catégorie sociale mais aussi un processus continu qui s'actualise avec les positions changeantes des groupes et des individus à l'intérieur d'une société. Ces changements s'observent avec acuité dans les manières dont une population immigrée s'organise au sein de la société d'établissement. S'appuyant sur une enquête de terrain effectuée dans le milieu immigré turc à Montréal et qui analyse les mécanismes et les facteurs de communalisations ethniques dans cette population, la présentation porte précisément sur les facteurs sociaux et politiques qui sous-tendent l'émergence d'une structure associative dans ce milieu. Bilge propose une analyse sociologique de l'évolution de la scène associative dans le groupe immigré turc à Montréal ; elle la met en lien avec divers contextes relationnels identifiés comme consubstantiels à la construction et au maintien de l'ethnicité immigrée.

Sébastien Arcand, chercheur post-doctoral à la Columbia University de New York, se penche, quant à lui, sur la participation des associations ethniques en commissions parlementaires au Québec. De fait, la participation politique des minorités soulève des questions quant aux modes d'appartenance ethnique ainsi qu'à la possibilité de voir une conscience collective minoritaire prendre forme, révélant ainsi la construction d'appartenances dépassant les frontières ethniques inhérentes à chaque groupe. De plus, il y a lieu de se demander si les discours des associations de groupes ethniques minoritaires sont porteurs de changement social. L'article proposé par Arcand, qui fait appel à une sociologie politique et à une sociologie des relations ethniques, a ainsi pour objectif d'analyser la participation des

associations de groupes ethniques minoritaires en commissions parlementaires au Québec entre 1974 et 2000. L'auteur identifie les thématiques des commissions les plus prisées par ces associations tout en analysant le contenu de certains mémoires déposés par ces groupes.

Enfin, Denise Helly, de l'Institut National de Recherche Scientifique à Montréal, est l'auteur d'une recherche originale toujours en cours sur le financement des associations ethniques par le Gouvernement fédéral canadien dont elle présente les résultats provisoires. En effet, il est souvent dit que le Programme du multiculturalisme adopté au Canada en 1971 visait à soutenir la reproduction culturelle de groupes mono-ethniques durant les années 1970 et à lutter contre la discrimination subie par la nouvelle immigration durant les années 1980 pour devenir un soutien à l'affermissement d'une citoyenneté canadienne, responsable, participative et plurielle durant les années 1990. Si la teneur des objectifs décrits dans les documents officiels du Programme permet de faire le constat d'une telle évolution, une modalité d'application du programme, le soutien financier accordé à des organismes, reste un domaine inexploré. Aussi D. Helly a-t-elle examiné le financement accordé aux associations ethniques de toute vocation de 1971 à 2001, et plus particulièrement durant les années 1983-2001, bénéficiant de l'informatisation des dossiers.

Un débat de société qui reste ouvert ...

Le reflet canadien dans les visions européennes de la question des rôles et apports des associations d'immigrants et, bien entendu, le reflet inverse, n'ont pas manqué de dynamiser le débat lors du colloque de Liège sur les choix de société, la représentation de l'interculturalité, le degré d'ouverture à la diversité, ... etc. de tout un chacun.

Les communications signalées ayant introduit le thème, plusieurs personnes, dont Jean-Yves Laffineur du Cabinet du Ministère des Affaires sociales de la Région wallonne, Daniel Courbe du Ministère de la Communauté française de Belgique et Eric Sangara du Carrefour Interculturel Wallon, sont intervenues, chacune à sa façon, pour présenter une pratique et/ou une réflexion, ou encore pour lancer des interrogations et remarques visant à susciter débats et interpellations tant au sein du public que par rapport aux décideurs.

Les apports des intervenants, ainsi que des autres participants à l'initiative – parfois communiqués par écrit, bien après le colloque – sont intégrés dans ces actes de manière à contribuer le mieux possible au débat nécessaire sur la place de tous dans la société civile, au-delà des diversités qui nous unissent.